



## Une proposition de loi pour améliorer la trésorerie des associations

Le 29 novembre, les députés vont se prononcer sur une proposition de loi MoDem visant à améliorer la trésorerie des associations. Le jour même, le gouvernement présentera son plan d'actions pour soutenir le monde associatif. C'était l'une des demandes formulées par le mouvement associatif au premier ministre en juin dernier. Celle de dégager des nouveaux leviers de financement pour les associations qui, de par leur modèle économique, ne peuvent pas facilement accéder au prêt bancaire ou renforcer leurs fonds propres. Une proposition de loi en ce sens sera examinée à l'Assemblée nationale le 29 novembre prochain. Portée par la députée MoDem Sarah El Haïry, elle a de bonnes chances d'être adoptée. Le texte, voté à l'unanimité en commission, bénéficie en effet du soutien du gouvernement. Ce dernier, hasard du calendrier, dévoilera le même jour son plan d'action visant à « simplifier la vie des associations » et à « soutenir l'engagement bénévole ». Conserver un éventuel excédent raisonnable. Ces mesures sont vivement attendues par le secteur associatif, qui doit faire face à la chute des dons de particuliers et à la baisse des aides financières publiques avec, notamment, la suppression de la réserve parlementaire. « Vingt-cinq millions d'euros ont été accordés par le budget en 2018 aux projets associatifs sur le territoire, c'est moitié moins que ce que la réserve rapportait », rappelle le président du **Mouvement associatif Philippe Jahshan**. Et ce alors même que le nombre d'associations en France augmente chaque année. Elles sont aujourd'hui 1,3 million, mobilisant deux millions de salariés et 14,5 millions de bénévoles, et réalisant 4 % du PIB français. Cette perte de trésorerie pénalise le développement à long terme des associations, selon Sarah El Haïry. En effet analyse la députée de Loire-Atlantique, les fonds octroyés par l'État ou les collectivités locales « accompagnent prioritairement un investissement ou un événement en particulier ». En revanche, pour financer leur fonctionnement quotidien, « il n'y a plus personne ». L'article 1 de sa proposition prévoit donc la possibilité, pour les organismes à but non lucratif, de conserver un éventuel excédent de subventions que, jusqu'à présent, elle était contrainte de rendre à l'organisme donateur. « Bien sûr, il ne pourra être maintenu que si la mission pour laquelle la subvention a été allouée, est réalisée », précise la députée. À lire aussi Permettre la coopération financière entre associations La proposition de loi ouvre également la voie à une mutualisation des trésoreries des associations. Une mesure qui « vient casser le monopole bancaire » mais que juge « indispensable » Sarah El Haïry : « Il s'agit de permettre à des organismes auxquels des banques ferment leur porte de pouvoir faire acte de solidarité entre eux. Qui de mieux qu'une structure associative pour prêter à une autre dont elle connaît les actions et dans laquelle elle a confiance ? » Une dérogation qui existe déjà, précise-t-elle, au sein des groupes d'entreprises. Autre mesure technique envisagée : le fléchage des fonds des comptes bancaires inactifs des associations vers le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), une fois passé le délai légal de conservation par la Caisse des dépôts et des consignations. Cette proposition compte parmi celles qui avaient été présentées par le **Mouvement associatif** au gouvernement au début de l'été dernier. Réutiliser des biens confisqués Mais c'est à une autre proposition que Sarah El Haïry est « la plus attachée ». L'article 4 permettrait la réutilisation des biens immobiliers confisqués – acquis de manière frauduleuse ou avec de l'argent sale – par des associations d'intérêt public ou des entreprises solidaires. En 2018, pas moins de 50 biens immobiliers auraient ainsi pu être mis à disposition de ces structures, avance-t-elle. Jusqu'à présent, une fois les victimes indemnisées, ces biens saisis par l'État sont vendus. En 2017, cela avait rapporté « autour de 50 millions d'euros », évalue-t-elle. « Une goutte d'eau » dans le budget de l'État, juge-t-elle, qui pourrait « servir plus judicieusement à ceux qui savent démultiplier la richesse dans notre société ». Ces mesures « sont bienvenues », et « vont dans le bon sens », estime **Philippe Jahshan**. Mais sont loin de suffire. « Il ne s'agit que d'une simple brique dans un ensemble ». Il attend beaucoup du plan que présentera, jeudi 29 novembre, Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale.